



Administration Communale de Mondorf-les-Bains

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Mondorf-les-Bains

Séance publique du 05.12.2016

Date de l'annonce publique de la séance: 29.11.2016

Date de la convocation des conseillers: 29.11.2016

Présents: Mesdames et Messieurs

Delles, bourgmestre - Reckel et Schleck, échevins Bichler, Dublin, Esteves, Strasser-Beining, Gengler, Kuhlmann conseillers – Schong-Guill, secrétaire communale

Absents: excusé: Dolinski-Schwachtgen, Zbinden, conseillers
sans motif: ---

Point de l'ordre du jour 2)

Fixation du tarif de vente de l'ouvrage 'Munneref - Meng Gemeng'

Le conseil communal,

Considérant que la commune en collaborations avec des personnes externes a élaboré un livre « Munneref – Meng Gemeng », édition sur le passé et le présent de la commune: histoire, nature, patrimoine architectural, folklore et habitants ;

Considérant que ce livre (édition à 1.500 exemplaires) sera vendu à la mairie de Mondorf-les-Bains ainsi qu'au Syndicat d'Initiative ;

Considérant que le tarif de vente dudit ouvrage doit être fixé par le conseil communal ;

Entendu le collège des bourgmestre et échevins proposant un tarif de vente de l'ouvrage « Munneref – Meng Gemeng » de 25.-€ par pièce ;

Vu la loi communale modifiée du 13.12.1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, par appel nominal et à haute voix, décide à l'unanimité de fixer le tarif de vente de l'ouvrage « Munneref – Meng Gemeng » à 25.-€ par pièce ;

Ainsi délibéré, en séance publique date qu'en tête.

Suivent les signatures

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le

09 DEC. 2016


Le secrétaire communal


Le bourgmestre

Approuvé par
M. le Ministre
de l'Intérieur
le 19.12.2016
réf. 81ax64e1f

CERTIFICAT DE PUBLICATION


Il est certifié par la présente que le présent règlement a été publié et affiché en date du 27 décembre 2016 dans les formes prévues par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13.12.1988.

Mention du règlement et de sa publication sera faite au Mémorial et dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Mondorf-les-Bains, le 27 décembre 2016



La secrétaire communale ff



Le bourgmestre